

Commission de l'Intérieur, des Affaires générales et de la Fonction publique du
Mardi 14 janvier 2014 Après-midi

02 Question de Mme Valérie Warzée-Caverenne au secrétaire d'État à la Fonction publique et à la Modernisation des Services publics, adjoint au ministre des Finances, chargé de la Fonction publique, sur "la cybercriminalité" (n° 20161)

02.01 **Valérie Warzée-Caverenne** (MR): Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'État, récemment interviewée sur les plateaux de télévision quant à la problématique de piratage informatique dont a été victime la firme Belgacom, la ministre de l'Intérieur a évoqué le projet de création de centre contre la cybercriminalité. Lorsque j'ai eu l'occasion de vous interroger en décembre 2012 sur la protection des services informatiques des services publics fédéraux, vous reconnaissiez que notre pays manquait d'une structure opérationnelle chargée de coordonner l'ensemble de cette problématique et avez mentionné une proposition de stratégie en matière de *cyber security* initiée au sein du gouvernement. Est-ce donc là le même sujet ou est-ce spécifique à votre département?

Vous évoquiez la loi du 15 août 2012 relative à la création et à l'organisation d'intégrateur de services. Le fédéral a créé un forum de conseillers en sécurité de l'information auprès des pouvoirs publics, l'information security management forum. L'arrêté d'exécution y relatif devait être publié dans les semaines qui suivaient et une note d'orientation allant en ce sens était même présentée au Conseil des ministres du 21 décembre. Elle faisait donc espérer du concret pour le printemps 2013.

Pourriez-vous nous dire quel est le ou quels sont les ministres compétents en la matière? Pourriez-vous nous dire ce qui a été mise en place depuis? Selon la ministre de l'Intérieur, ce centre permettrait d'agrandir la capacité de défense de la société contre la cybermenace, d'agrandir l'expertise sur la cybersécurité, de donner des avis sur la protection, de répondre aux menaces ainsi qu'aux attaques et de coordonner la réponse en cas de crise. Selon moi, une chose est de lutter contre les malfaiteurs et de les punir, ce qui est du ressort de la justice, une autre est de se protéger, et il me semble qu'il y a là une responsabilité dans votre département.

Pourriez-vous nous dire si, dans le cadre de la mise en place de cette structure, il y un volet consacré aux mesures de protection des systèmes informatiques de l'ensemble des SPF, qu'elles soient formulées sous forme de recommandations ou, pourquoi pas, comme évoqué lors de notre échange en commission, sous forme d'obligation?

02.02 **Hendrik Bogaert**, secrétaire d'État: Monsieur le président, chère collègue Warzée-Caverenne, le Conseil des ministres du 21 décembre 2012 a approuvé la stratégie en matière de cybersécurité. Lors du dernier conclave budgétaire, une enveloppe de 2 millions d'euros a été libérée à cette fin. Cette somme doit permettre, d'une part, de financer le Centre pour la cybersécurité de Belgique - dont la création a été approuvée par le Conseil des ministres du 19 décembre dernier - et, de l'autre, de renforcer les services prioritairement concernés par cette stratégie. La mise en œuvre de celle-ci est coordonnée par le premier ministre.

Dans une réponse donnée l'année dernière, je soulignais l'indépendance de chaque administration sur le plan de la gestion de la sécurité ICT.

Le développement d'une approche centralisée et intégrée telle que préconisée par la stratégie de cybersécurité va permettre de coordonner tous les aspects de la question. Des mesures générales de sécurité pour la protection des systèmes d'information de

l'administration fédérale pourront être formulées.

En ce qui concerne plus précisément le forum des conseillers en sécurité, je précise d'abord que la loi du 15 août 2012 relative à la création et à l'organisation de l'intégrateur de service fédéral oblige chaque institution à nommer un conseiller en sécurité. Ensuite, l'arrêté royal du 17 mars 2013 règle leur statut et est entré en vigueur le 1^{er} juillet dernier. Un forum de ces conseillers a été établi de manière informelle et est présidé pour l'instant par Fedict. La présidence sera assurée par le Centre pour la cybersécurité de Belgique dès que celui-ci sera opérationnel. Ce forum contribue à harmoniser les visions des différentes institutions participantes et a déjà produit plusieurs guides et documents en termes de sécurité de l'information. Ces documents doivent encore être approuvés par les comités de direction de différentes institutions. Leur mise en œuvre ne revêt cependant pas encore de caractère contraignant. Dans le contexte du développement de la stratégie de cybersécurité, il faudra faire évoluer ces textes vers une directive fédérale.

02.03 Valérie Warzée-Caverenne (MR): Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'État, je vous remercie pour votre réponse.

On peut dire que les choses avancent. On a un budget. On a des intentions. Vous avez, notamment, parlé de conseillers en sécurité, etc.

Cela dit, la cybercriminalité fait des dégâts tous les jours. Avancer est une bonne chose. Mais concrètement quelles sont les mesures qui ont été prises depuis que je vous ai interrogé, l'année passée, pour protéger les SPF? Dans les faits, sommes-nous mieux protégés qu'il y a un an? Je n'ai rien entendu à ce sujet dans votre réponse.

J'espère, en tout cas, que toutes les mesures dont vous avez parlées seront mises en places dans un laps de temps relativement court pour pouvoir lutter contre ce genre de criminalité et ne plus rencontrer de problèmes comme ceux, notamment, connus par Belgacom et éviter que nos services publics fédéraux ne se retrouvent face à des problèmes de données confidentielles qui sont happées par des personnes mal intentionnées.

02.04 Hendrik Bogaert, secrétaire d'État: Monsieur le président, chère collègue, je voudrais intervenir pour dire qu'il y a un an, nous disposions d'un plan, mais pas d'argent. Cet argent est nécessaire pour développer l'équipe, pour développer une stratégie, mais aussi pour la mettre en place. Il faut savoir – c'est important – que, lors du dernier conclave budgétaire, 10 millions d'euros ont été libérés à cette fin.

Le 19 décembre 2013 a été approuvée la création du Centre de cybersécurité de Belgique. Je n'ai pas donné tous les détails à ce sujet, mais il faut savoir qu'un important travail a, au préalable, été effectué. Je suppose que depuis cette date un travail a été réalisé. J'espère qu'il aboutira rapidement car, comme vous l'avez souligné à juste titre, il s'agit d'une problématique très importante. En tout cas, un budget est aujourd'hui disponible.

Pour ma part, je fais confiance à ces personnes très compétentes dont nous allons suivre le travail. Je ne doute d'ailleurs pas que vous me réinterrogeriez à ce sujet. Mais je répète qu'elles disposent des moyens nécessaires, qu'elles ont une stratégie. Si le problème n'est pas encore réglé, elles sont en mesure d'y parvenir.

02.05 Valérie Warzée-Caverenne (MR): Monsieur le président, monsieur secrétaire d'État, je vous remercie pour ces précisions.

Comme vous l'avez dit, l'intention était là. Nous disposons, aujourd'hui, des moyens nécessaires. Nous attendons maintenant des résultats.

L'incident est clos.